



Commune de Saulxures-sur-Moselotte

CONVENTION DE LOCATION 2025 GYMNASE

Entre le Maire de la commune de Saulxures-sur-Moselotte

Et

Nom – Prénom.....

Demeurant:Tel

Représentant (association, groupement, etc...) :

Il a été convenu ce qui suit :

M.....

DECLARE :

→ Occuper le gymnase pour.....

Du (date et heure) :.....

Au (date et heure) :.....

Moyennant une participation financière de :

Auquel s'ajouteront les dégradations éventuelles constatées.

RECONNAIT :

→ Être couvert par une assurance « Responsabilité Civile et Bris de Matériel » auprès de la compagnie :

.....

N° de police :

Joindre justificatif.

Pour les particuliers, l'attestation d'assurance doit bien préciser l'extension de garantie « responsabilité civile et bris de matériel » pour couvrir les dégâts occasionnés à la fois par le souscripteur et ses invités, à l'occasion d'une manifestation à caractère privé ou familial, désignée expressément dans l'attestation (date et lieu de la manifestation).

→ Le responsable communal est chargé de réaliser un état des lieux contradictoire avant et après chaque utilisation, sur rendez-vous. Les clés seront remises et rendues lors de cet état des lieux.

ETAT DES LIEUX D'ENTREE LEA.....
ETAT DES LIEUX DE SORTIE LEA.....

→ Avoir versé un chèque de réservation du montant prévu.

S'ENGAGE :

→ A rendre les lieux en bon état de propreté et à signaler tout incident ou tout dégât.

→ A ne pas dépasser la capacité maximale requise.

Toute intervention des services de la Mairie (pour réparation ou ménage) et tout matériel cassé ou perdu sera facturé à l'usager au prix coûtant. L'usager est prié d'apporter ses produits d'entretien.

A Saulxures-sur-Moselotte, le

Le Locataire,

Le Maire,